

## **Traduction non-officielle en français**

### **Conseil des droits de l'homme**

#### **Cinquante-septième session**

9 septembre – 11 octobre 2024

Points 2 et 10 de l'ordre du jour

#### **Rapport annuel du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et rapports du Haut-Commissariat et du Secrétaire général**

**Assistance technique et renforcement des capacités**

### **Situation des droits humains en Haïti**

#### **Rapport intérimaire du Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme\***

##### *Résumé*

Le présent rapport intérimaire, soumis conformément à la résolution 55/24 du Conseil des droits de l'homme, fait le point sur la situation des droits humains en Haïti. Il se concentre sur la mise en œuvre de certaines des recommandations formulées dans les rapports précédents du Haut-Commissaire<sup>1</sup>, soumis au Conseil des droits de l'homme, en vertu de la résolution 53/22 (2023). Il couvre la période du 29 février au 1er juillet 2024.

---

\* Le présent rapport a été soumis aux services de conférence pour traitement après la date limite afin d'inclure les informations les plus récentes.

<sup>1</sup> A/HRC/54/79 of 25, Septembre 2023 et A/HRC/55/76, 25 Mars 2024.

## I. Introduction

1. Dans la résolution 55/24, le Conseil des droits de l'homme a demandé au Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme de lui fournir, dans le cadre d'un dialogue interactif avec la participation de l'expert indépendant en droits de l'homme nommé par le Haut-Commissaire (l'expert), un rapport intérimaire sur la situation des droits humains en Haïti, pour examen à sa cinquante-septième session. Le présent rapport fait le point sur le sujet depuis la publication du dernier rapport complet présenté à la cinquante-cinquième session du Conseil et analyse également les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations des rapports précédents<sup>2</sup>.

2. Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a collecté des informations auprès d'un large éventail de sources, notamment des entités et responsables gouvernementaux, d'autres entités des Nations Unies, en particulier les résultats des activités de surveillance menées par le Service des droits de l'homme du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) du 29 février au 1er juillet 2024, des organisations non gouvernementales, des victimes et témoins. Ce rapport s'appuie également sur les conclusions de l'expert et les informations de l'équipe de pays des Nations Unies en Haïti. Toutes les informations ont été évaluées et vérifiées conformément à la méthodologie standard du HCDH.

## II. Cadre juridique

3. Le cadre juridique international a été décrit dans le cadre du rapport précédent<sup>3</sup>.

## III. Impact de la violence des gangs sur les droits humains

### A. Dynamiques de la violence armée des bandes criminelles

4. Selon le HCDH, janvier et février 2024 ont été les mois les plus violents en Haïti depuis plus de deux ans, en raison d'intenses affrontements entre gangs, animés par la quête de contrôle et d'expansion territoriale<sup>4</sup>. Fin février, avec l'intention autoproclamée de renverser le gouvernement au pouvoir, la plupart des gangs rivaux de la capitale ont modifié leur stratégie et ont rejoint une coalition connue sous le nom de « Viv Ansanm ». Cette coalition a réduit l'intensité des combats entre gangs, tout en permettant à plusieurs gangs lourdement armés de mener des attaques coordonnées, principalement contre les institutions clés de l'État et les infrastructures stratégiques de la capitale.

5. Début mars 2024, l'aéroport international Toussaint Louverture, l'Autorité Portuaire Nationale (qui héberge les plus grandes installations de stockage de conteneurs du pays), le Palais national, les bureaux des ministères, et plusieurs bâtiments de la police, ont tous été ciblés, dont certains à plusieurs reprises. Au total, selon le HCDH, entre mars et juin, au moins 22 institutions publiques et 16 commissariats et sous-commissariats de police ont été attaqués, incendiés et/ou saccagés par des gangs dans la capitale et dans le département de l'Artibonite. En mars, des gangs ont également attaqué deux prisons de Port-au-Prince, la plus grande du pays, et plus de 4 600 détenus se sont évadés. Plusieurs d'entre eux ont rejoint les gangs ou ont réintégré les gangs<sup>5</sup>. Dans ce contexte, les autorités gouvernementales ont prolongé l'état d'urgence dans tout le département de l'Ouest, y compris un couvre-feu nocturne en vigueur depuis le 3 mars et qui, au 1er juillet, restait en vigueur de 22 heures à 5 heures du matin.

6. Selon les observations du HCDH, les gangs ont poursuivi leurs efforts pour étendre leur contrôle territorial et accroître leurs revenus illégaux au cours de cette période. Des gangs ont lancé des attaques meurtrières contre Solino (commune de Port-au-Prince), un

---

<sup>2</sup> [A/HRC/55/76](#).

<sup>3</sup> Ibid, para. 4, 5.

<sup>4</sup> [BINUH, Human Rights Service Quarterly report](#), 19 Avril 2024.

<sup>5</sup> "Haitian Gangs Expand Power and Influence," [The New York Times](#), 22 Mai, 2024.

quartier stratégique, qui leur donnerait accès à de nouvelles zones où ils pourraient obtenir d'autres formes de revenus criminels. Dans les communes de Carrefour et Gressier, des gangs ont resserré leur emprise sur les principales artères reliant la capitale aux régions du sud. Selon le HCDH, dans cette zone, qui avait été en grande partie épargnée par la violence des gangs jusqu'à fin 2023, ceux-ci auraient exécuté et mutilé des habitants, en plein jour, en représailles à leur collaboration présumée avec la police.

7. Le HCDH a constaté qu'en dehors de la capitale, la violence des gangs a continué à augmenter, notamment dans le département de l'Artibonite, s'étendant aux zones du nord où de telles violences étaient auparavant rares. Cette expansion a été motivée par la fuite des habitants des zones du sud, où les activités des gangs étaient devenues omniprésentes, limitant ainsi les possibilités pour les gangs de générer des revenus illicites par le biais d'enlèvements, d'extorsions et de vols. Dans l'Artibonite, la plus grande région agricole du pays, des gangs ont extorqué des agriculteurs qui cultivaient leurs terres et sont souvent descendus dans les champs, armés de fusils et de machettes, pour voler leurs récoltes et leur bétail. Ces attaques contre les terres agricoles et les moyens de subsistance ont contraint les agriculteurs à abandonner plus de 3 000 hectares de terres et à s'installer dans des zones moins fertiles mais plus sûres et ont contribué à la crise alimentaire<sup>6</sup>.

8. Bien qu'il n'y ait pas de gangs opérant régulièrement dans le Département du Centre, une augmentation des violations des droits humains a été documentée dans cette région, notamment dans les communes de Belladère, Hinche, Mirebalais et Saut d'Eau. Cette violence pourrait, dans de nouvelles zones, créer de nouvelles opportunités de générer des revenus grâce au trafic illicite et de sécuriser des cachettes en cas d'opérations de police dans les zones urbaines. Depuis début mars, les populations locales demandent à l'État d'augmenter la présence policière pour contrer l'insécurité croissante dans la zone.

9. Les gangs, qui ont profité de l'instabilité politique et ont joué un rôle déterminant dans la déstabilisation du gouvernement de l'ancien Premier ministre, réclament une influence politique et des amnisties, menaçant de recourir à une violence accrue si leurs revendications ne sont pas satisfaites. Le 27 avril, Jimmy Chérizier, chef du gang Delmas 6 et porte-parole présumé de la coalition de gangs « Viv Ansanm », a averti sur les réseaux sociaux les autorités « de se préparer à une bataille encore plus intense et de réévaluer leurs actions en vue de l'arrivée de la Mission multinationale d'appui à la sécurité ». Certains gangs, comme Village de Dieu et Kraze Baryè, ont renforcé leurs fiefs en prévision des opérations policières appuyées par la Mission multinationale d'appui à la sécurité<sup>7</sup>. Après le déploiement du premier contingent de 200 policiers kenyans de la Mission multinationale d'appui à la sécurité le 25 juin, dans une vidéo diffusée sur les réseaux sociaux le 28 juin, Chérizier apparaît à la tête d'une sorte de défilé de type militaire formé de plusieurs dizaines d'hommes armés scandant qu'ils sont prêts « affronter ces soldats étrangers » qu'il considère comme des « envahisseurs »<sup>8</sup>.

## **B. Impact de la violence des gangs sur la jouissance des droits humains**

10. Entre le 1er janvier et le 30 juin 2024, le HCDH a documenté qu'au moins 2 652 personnes ont été tuées (2 221 hommes, 363 femmes, 52 garçons et 16 filles) et 1 280 autres ont été blessées (920 hommes, 295 femmes, 47 garçons et 16 filles) en raison de la violence des gangs dans le pays<sup>9</sup>. En outre, au moins 893 personnes (508 hommes, 360 femmes et 13 garçons et 12 filles) ont été kidnappées et détenues contre rançon par des gangs. Plus de 91 pour cent du total des victimes de meurtres et de blessures ont été signalées dans le département de l'Ouest, et près de 6 pour cent dans celui de l'Artibonite, tandis que 35 pour cent des enlèvements ont eu lieu dans le département de l'Ouest, et 65 pour cent dans celui de l'Artibonite.

---

<sup>6</sup> World Food Programme (WFP), 15 Mars, 2024.

<sup>7</sup> Voir section VI ci-après.

<sup>8</sup> <https://x.com/windyphale/status/1806471843831771494?t=jhcNqJyrbXdzvenGp-L2rA&s=08>

<sup>9</sup> Dont 2 345 membres de la population, 1 547 membres de gangs et 53 officiers de police et autres forces de sécurité de l'État.

11. Selon le HCDH, les gangs ont modifié leur mode opératoire au cours de la période considérée. Si certaines victimes ont été touchées par des coups de feu aléatoires alors qu'elles se rendaient à leur travail, utilisaient les transports en commun ou simplement à leur domicile, d'autres ont été exécutées en plein jour pour avoir prétendument informé la police ou les autorités, ou pour s'être opposées aux activités de gangs. Certaines de ces victimes ont vu leurs corps mutilés à coups de machette puis brûlés. Des gangs ont filmé les scènes et les ont largement partagées sur les réseaux sociaux pour semer la peur et contrôler la population.

12. Les enlèvements sont restés monnaie courante dans le département de l'Artibonite, ainsi que dans les communes de Carrefour et Gressier (département de l'Ouest). Les gangs kidnappaient fréquemment leurs victimes au sein de leur domicile et frappaient celles qui tentaient de résister. Les enlèvements massifs d'individus voyageant dans des véhicules de transport commun sont devenus une pratique omniprésente, notamment le long des routes nationales 1 et 2. Cette dynamique a touché de manière disproportionnée les « Madan Sara », petites productrices et commerçantes de produits agricoles, qui voyagent habituellement en transports en commun vers les marchés locaux<sup>10</sup>. Des incidents tels que des détournements de bateaux, des vols de marchandises, des vols de moteurs de pêcheurs et des enlèvements, ont également été enregistrés alors que la population recourait de plus en plus au voyage en bateau pour éviter les routes terrestres, étendant l'insécurité à la mer.

13. Les « brigades d'autodéfense » et des membres non organisés de la population ont continué à recourir à des assassinats, à l'aide de pierres et de machettes, contre des membres présumés de gangs et des individus accusés de délits mineurs, un phénomène connu localement sous le nom de « Bwa Kalé ». Après les meurtres, les auteurs, agissant à certaines occasions avec le soutien présumé de policiers, ont brûlé les corps de leurs victimes. Ils recourent de plus en plus à des stratégies similaires à celles employées par les gangs, notamment l'établissement de postes de contrôle routiers, l'extorsion (« taxation » informelle) des conducteurs et des entreprises, et les assassinats. Dans certaines régions, ces groupes ont formé des alliances avec des gangs pour s'opposer aux gangs rivaux. Au moins 287 personnes (270 hommes, 14 femmes et trois garçons) auraient été tuées dans le cadre du phénomène « Bwa Kalé » entre le 1er janvier et le 30 juin 2024. Au moins 31 pour cent de ces cas se seraient produits en dehors de la capitale, ce qui indique une crainte croissante de la population que les violences qui touchent Port-au-Prince ne s'étendent à d'autres régions.

14. Au premier semestre 2024, une augmentation du nombre de personnes qui auraient été tuées ou blessées lors d'opérations et de patrouilles de police a été enregistrée, avec 1.253 incidents (1.068 hommes, 149 femmes, 23 garçons et 13 filles)<sup>11</sup> entre le 1er janvier et le 30 juin. Au moins 115 victimes (105 hommes, neuf femmes et un garçon) n'étaient pas impliquées dans les violences au moment des incidents, et certaines ont été tuées ou blessées en raison d'un recours présumé à une force inutile ou disproportionnée par la police. La plupart des victimes, dont 32 enfants, ont été prises dans des échanges de tirs lors d'opérations de police alors qu'elles traversaient les quartiers à pied pour se rendre à l'école et vendaient leurs produits sur des étals de rue. D'autres auraient été exécutées par des individus portant des uniformes de police. Les médias ont rapporté des cas d'individus transportés dans des véhicules vers des lieux connus de la capitale, comme le quartier de Maïs Gâté, où ils auraient été exécutés par des « hommes encagoulés et lourdement armés », dont certains seraient des policiers<sup>12</sup>.

15. La violence des gangs continue d'avoir un impact désastreux sur les droits des enfants. Entre janvier et juin 2024, le HCDH a documenté qu'au moins 57 enfants, certains âgés d'à peine trois mois, ont été tués ou blessés<sup>13</sup> lors d'attaques menées par des gangs. En outre, poussés par le manque d'opportunités socio-économiques, de nombreux jeunes enfants et adolescents continuent d'être recrutés par des gangs. En plus de se livrer à des

---

<sup>10</sup> 26 avril 2024. Les femmes communément appelées "Madan Sara" sont des petites productrices agricoles et des commerçantes qui jouent un rôle important dans l'économie haïtienne, en nourrissant un grand nombre d'Haïtiens.

<sup>11</sup> 860 morts et 393 blessés.

<sup>12</sup> [A growing number of "crossroads of death" in Port-au-Prince \(ayibopost.com\)](https://www.ayibopost.com)

<sup>13</sup> 30 morts et 27 blessés.

activités criminelles mineures, les enfants, pour la plupart des garçons, commettent également des actes de violence, notamment des meurtres, des enlèvements, ainsi que des attaques et des pillages d'institutions de l'État. Des sources locales présentes dans les zones contrôlées par les gangs ont tiré la sonnette d'alarme sur une augmentation du recrutement d'enfants par les gangs face au déploiement de la Mission multinationale d'appui à la sécurité<sup>14</sup>. Des rapports indiquent que des gangs ont utilisé des enfants lors d'attaques récentes contre des installations gouvernementales clés.

16. Le nombre de survivantes de violences basées sur le genre a quintuplé entre les deux premiers mois de l'année et mars, passant de 250 à 1543<sup>15</sup>. Les violences sexuelles représentent 75 pour cent des crimes signalés<sup>16</sup>. Selon les éléments recueillis par le HCDH, les gangs ont continué à recourir à la violence sexuelle pour punir, semer la peur et asservir la population. Des femmes et des filles ont été interceptées par des gangs contrôlant des « quartiers rivaux » alors qu'elles tentaient d'accéder aux services de base ou d'aller à l'école. D'autres ont été contraintes à des relations sexuelles abusives avec des membres de gangs et tuées en plein jour pour avoir refusé de le faire. Malgré les efforts extraordinaires déployés par les organisations de la société civile, soutenues par les Nations Unies et d'autres acteurs internationaux, les services de soutien médical et psychologique destinés aux survivantes et à leurs familles, restent largement insuffisants à ce jour.

17. Entre mars et juin 2024, à la suite de l'évasion de chefs de gangs notoires des deux principales prisons de la capitale, le HCDH a constaté une recrudescence des menaces et des attaques de gangs contre des journalistes, des défenseurs des droits humains ainsi que des représentants de l'État, notamment des magistrats, des officiers de police, ainsi que leurs familles<sup>17</sup>. Certaines de ces menaces ont été enregistrées sur vidéo par des chefs de gangs et diffusées par la suite sur les réseaux sociaux. Dans un appel conjoint publié le 16 avril, 90 journalistes haïtiens et l'organisation Reporters sans frontières ont demandé à la communauté internationale et aux autorités de contribuer à la protection des journalistes haïtiens dans le contexte d'une crise qui contraint nombre d'entre eux à s'autocensurer, à abandonner la profession ou à fuir le pays<sup>18</sup>.

18. L'impact de la violence des gangs sur les droits économiques, sociaux de la population haïtienne reste désastreux<sup>19</sup> et a entraîné des dommages irréversibles pour les femmes et les filles qui ont subi des violences basées sur le genre. Selon les informations recueillies par le HCDH, la liberté de circulation, en particulier dans la capitale et le département de l'Artibonite, a continué d'être entravée par les nombreux "points de contrôle" établis et tenus par des membres de gangs lourdement armés qui tuent, enlèvent et extorquent les conducteurs et les passagers. Les femmes et les jeunes filles sont particulièrement vulnérables et risquent d'être victimes de violences sexuelles lorsqu'elles tentent de franchir ces "points de contrôle". Les propriétaires d'entreprises sont extorqués en échange d'une "protection" qui leur permet de poursuivre leurs activités. Certains gangs ont mené des attaques répétées le long de la côte et dans les zones portuaires, ainsi que sur de petites embarcations transportant des marchandises et des passagers. Bien que les gangs soient payés, ils continuent de détruire ou piller de nombreuses entreprises. Certains groupes d'autodéfense, qui se présentent comme les protecteurs de la population contre les gangs, ont eu recours aux mêmes pratiques d'extorsion des commerces locaux.

19. Les gangs ont également eu recours à la destruction ciblée de biens privés, dont au moins 600 résidences. Nombre d'entre elles ont été incendiées au hasard lors d'attaques de gangs armés contre des quartiers, comme dans le cas des quartiers de Solino, tandis que d'autres, appartenant à des officiers de police ou à des autorités locales, ont été délibérément prises pour cible.

---

<sup>14</sup> <https://vantbeinfo.com/complicite-avec-les-gangs-un-enfant-de-10-ans-tue-puis-brule-en-plein-air/>

<sup>15</sup> <https://news.un.org/fr/story/2024/05/1145656>

<sup>16</sup> Ibid.

<sup>17</sup> Ibid.

<sup>18</sup> [Haiti's right to information must be protected, say 90 Haitian journalists and RSF.](#)

<sup>19</sup> [A/HRC/55/76.](#)

## C. Situation Humanitaire

20. Les tirs répétés à l'aéroport international et aux alentours depuis le début du mois de mars ont conduit toutes les compagnies aériennes nationales et internationales à suspendre les vols vers Port-au-Prince, qui n'ont repris que le 20 mai. Cette suspension, ainsi que le contrôle exercé par les gangs sur les principaux axes d'entrée et de sortie de la capitale, ont continué d'empêcher la livraison de biens essentiels, notamment de médicaments et de denrées alimentaires. En outre, en mars, plusieurs centaines d'individus, dont des membres de gangs, ont attaqué l'Autorité portuaire nationale (ANP) et l'installation voisine de stockage de conteneurs de Caribbean Port Services (CPS). Au cours de cet incident, ils ont volé le contenu d'environ 260 conteneurs, dont beaucoup appartenaient à des agences humanitaires des Nations unies et à des organisations non gouvernementales. Les derniers résultats de la classification intégrée de la phase de sécurité alimentaire (IPC) montrent une détérioration de la sécurité alimentaire en Haïti, avec les pires résultats enregistrés depuis 2010<sup>20</sup>. Haïti a été désigné comme une "zone de famine extrêmement préoccupante" pour la période de juin à octobre 2024, avec environ 1,6 million de personnes confrontées à une insécurité alimentaire aiguë en raison de la violence des gangs, des déplacements, de l'accès humanitaire restreint et des conditions météorologiques extrêmes<sup>21</sup>. 276 136 enfants âgés de 6 à 59 mois sont susceptibles de souffrir de malnutrition aiguë d'ici la fin de l'année<sup>22</sup>, soit une augmentation de 10 pour cent par rapport aux projections initiales.

21. Le système de santé, au bord de l'effondrement, continue également à faire face à de sérieux défis, paralysé à la fois par les récentes violences et par des années de manque d'investissement, avec seulement 24 pour cent des services de santé jugés pleinement opérationnels dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince<sup>23</sup> et 5 pour cent dans le département de l'Artibonite fonctionnant normalement<sup>24</sup>. L'insécurité affecte gravement un système de santé déjà fragile<sup>25</sup>. Au moins quatre établissements de santé, dont l'Hôpital de l'Université d'État d'Haïti, le plus grand hôpital public de la capitale, ont été vandalisés et dévalisés. Ces attaques ont contraint le personnel médical à limiter fortement ou à suspendre complètement ses activités, privant ainsi des milliers de personnes de soins d'urgence. Environ 20 pour cent des prestataires de soins de santé ont récemment quitté le pays en raison des niveaux extrêmes d'insécurité, touchant principalement les médecins et infirmières<sup>26</sup>. Les établissements d'enseignement n'ont pas non plus été épargnés par la violence des gangs. En avril et mai, huit écoles ont été pillées et/ou incendiées dans les communes de Port-au-Prince, Gressier et Croix-des-Bouquets. À la mi-mai, au moins une école a été contrainte d'interrompre les cours et de renvoyer les enfants chez eux en raison des tirs intenses des gangs dans une zone voisine et quelque 141 écoles risquent d'être temporairement fermées<sup>27</sup>.

22. En juin 2024, ces violences avaient contraint au moins 580.000 personnes à abandonner leurs maisons et à chercher refuge dans différentes régions du pays, un nombre qui représente une augmentation de 60 pour cent par rapport au mois de mars 2024<sup>28</sup>. Cette augmentation est due à la dégradation de la situation sécuritaire dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince, notamment entre fin février et avril 2024. En conséquence, beaucoup ont fui la capitale pour se réfugier dans les provinces où le nombre de déplacés internes a augmenté de 95%. Plus de la moitié (52 pour cent) des personnes déplacées sont des enfants<sup>29</sup>. De nombreuses personnes déplacées continuent d'être confrontées à des risques majeurs en matière de protection. Selon le Cluster Protection codirigé par le HCDH,

---

<sup>20</sup> A/HRC/55/76.

<sup>21</sup> FAO, WFP, Hunger Hotspots: FAO-WFP early warnings on acute food insecurity, Juin à Octobre 2024 outlook, 5 Juin 2024.

<sup>22</sup> S/2024/508, p. 11

<sup>23</sup> Ministère de la santé publique et de la population, juin 2024.

<sup>24</sup> Ibid.

<sup>25</sup> PAHO/OMS, Statut opérationnel des institutions sanitaires avec lits (Hôpitaux et CAL) Avril 2024.

<sup>26</sup> Ministère de l'Économie et des Finances. .

<sup>27</sup> S/2024/508, p. 12.

<sup>28</sup> IOM, <https://dtm.iom.int/es/node/38896>, Juin 2024.

<sup>29</sup> Ibid.

environ 75 pour cent des sites de déplacés internes de la zone métropolitaine de Port-au-Prince sont situés dans des zones contrôlées par des gangs ou dans des zones à haut risque, où l'activité des gangs est répandue. Plusieurs incursions meurtrières de gangs dans ces sites ont été documentées, ainsi que des incidents au cours desquels des personnes déplacées ont été tuées ou blessées lors de fusillades entre gangs et policiers. Leurs conditions de vie désespérées aggravent la maladie et la violence, en particulier la violence sexuelle et sexiste<sup>30</sup>, la séparation des familles et les expulsions forcées<sup>31</sup>. Au cours du premier trimestre 2024, au moins 216 cas de violences sexuelles ont été signalés dans les sites de déplacés internes de la zone métropolitaine de Port-au-Prince, notamment des viols collectifs de filles et de garçons de moins de 5 ans. De plus, le nombre croissant d'enfants déplacés internes non accompagnés les rend particulièrement vulnérables à l'exploitation, aux abus et à la traite par les gangs<sup>32</sup>. En mars, l'OIM avait déjà souligné la forte prévalence de suicides parmi les personnes déplacées à Port-au-Prince<sup>33</sup>.

23. L'état des différents canaux de drainage à Port-au-Prince illustre la conséquence du phénomène lié de violence des gangs et de mauvaise gouvernance, comme l'a souligné précédemment un groupe de rapporteurs spéciaux<sup>34</sup>. Lors de sa visite en Haïti en octobre 2023, l'expert a mentionné à l'ancien Premier Ministre la nécessité de remédier à la situation de toute urgence. Pourtant, la situation est restée au point mort pendant des mois. En mai 2024, quelques semaines après sa prise de fonction, un membre du Conseil présidentiel de transition (TPC) a envoyé des camions et du matériel pour nettoyer l'un des canaux<sup>35</sup>.

## IV. Renforcement de l'Etat démocratique

### A. Accord politique prévoyant une transition démocratique

24. Malgré les difficultés, des progrès significatifs ont été réalisés vers la préparation de modalités de gouvernance transitoire<sup>36</sup>. Le 11 mars, le Premier ministre a annoncé son intention de démissionner immédiatement après l'installation d'un Conseil présidentiel de transition (CPT) établi par l'accord du 11 mars<sup>37</sup> facilité par la Communauté des Caraïbes (CARICOM) entre les parties prenantes haïtiennes. Le 16 avril, un décret a officiellement nommé les membres du Conseil présidentiel de transition, officiellement créé quatre jours plus tôt. Le 24 avril, le Premier ministre de l'époque a démissionné et le CPT a été créé. Le 27 mai, un décret précisant l'organisation et le fonctionnement du CPT a été publié. Ce document définissait les responsabilités du CPT, notamment la nomination d'un Premier ministre par intérim, la mise en œuvre de grands projets de transition et la coopération avec la communauté internationale pour le soutien à la sécurité.

25. Un Premier ministre intérimaire a été nommé par le CPT et a prêté serment le 3 juin. Le 11 juin, un décret présidentiel nommant les membres du Conseil des ministres a été publié au journal officiel. Le Conseil des ministres est composé de 14 membres qui sont responsables de 18 ministères. Le Premier ministre dirige également le ministère de l'Intérieur et les collectivités territoriales. Si quatre des 14 nouveaux ministres sont des femmes, le nouveau gouvernement devrait prendre toutes les mesures appropriées pour encourager une plus grande participation des femmes à la vie publique<sup>38</sup>.

---

<sup>30</sup> UN Women, 17 juillet 2024.

<sup>31</sup> [Global Protection Cluster](#), mai 2024

<sup>32</sup> [OHCHR](#), 20 Juin 2024.

<sup>33</sup> [IOM, March 2024](#).

<sup>34</sup> [OHCHR](#), 7 Juin 2022.

<sup>35</sup> [www.ayibo.post.com](http://www.ayibo.post.com)

<sup>36</sup> A/HRC/55/76, recommandation 65. A)

<sup>37</sup> [CARICOM, Mars 2024](#).

<sup>38</sup> Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes New York, 18 décembre 1979, art.11, c).

## B. Police

26. Malgré de nombreux défis, dont le taux d'attrition continu des policiers<sup>39</sup> ainsi que les attaques menées par des gangs contre les institutions de l'État, à partir du 29 février 2024, la Police Nationale d'Haïti (PNH) a réussi à protéger les infrastructures stratégiques, tout en menant des opérations antigangs dans certains quartiers. En mars, la PNH a repoussé plusieurs attaques de gangs menées par la coalition « Viv Ansanm » contre le Palais National. De même, une tentative de prise du bâtiment abritant la Banque Nationale d'Haïti a également échoué grâce à l'intervention de la police. La PNH, avec l'armée haïtienne, a également réussi à protéger l'aéroport international Toussaint Louverture contre les gangs. Dans le cadre de cette stratégie de sécurisation, plus de 500 maisons de bidonvilles adjacentes au périmètre de l'aéroport, qui étaient utilisées par les gangs pour tirer sur les locaux, ont été démolies par la PNH, et les propriétaires ont été indemnisés par le gouvernement. Le renforcement de la sécurité à l'aéroport a permis la reprise du trafic aérien national et international le 20 mai, après une interruption de 10 semaines. En avril, la police a également réussi à reprendre des parties du port maritime et à sécuriser le principal terminal de carburant du pays à Varreux.

27. La PNH a néanmoins subi de sérieux revers au cours de cette période, notamment des pertes parmi les officiers de police. Depuis janvier 2024, le HCDH a constaté qu'au moins 24 policiers ont été tués par des gangs. Les gangs ont continué à lancer des incendies criminels et à saccager des postes de police et, au 30 mai, 47 des 156 installations de police du département de l'Ouest n'étaient pas opérationnelles en raison des attaques et de la violence des gangs<sup>40</sup>. Sur l'ensemble de la flotte de 47 véhicules blindés, seuls 20 véhicules sont opérationnels, et 10 sont définitivement hors d'usage en raison de la violence des gangs<sup>41</sup>. Le gouvernement haïtien a passé des commandes de matériel et équipement pour les forces de sécurité locales en vue de renforcer les capacités opérationnelles, mais plusieurs retards et contraintes administratives ont entravé cette démarche. La police nationale reste également confrontée à des limites opérationnelles et à un manque de personnel spécialisé, ce qui l'empêche de reprendre le contrôle des quartiers contrôlés par les gangs<sup>42</sup>.

28. Le 10 juin, les habitants des quartiers Solino et Nazon de Port-au-Prince, entre autres, se sont rassemblés pour protester contre la mort de trois membres du personnel de la PNH lors d'affrontements avec des membres de gangs la veille. Dans ce contexte, les syndicats de police et les organisations de défense des droits humains ont dénoncé les conditions de travail difficiles et l'absence de reddition de comptes dans ces meurtres, appelant les dirigeants de la PNH à démissionner. Le 27 mai, M. Normil Rameau a été nommé directeur général par intérim de la police nationale, en remplacement de M. Frantz Elbé.

29. L'expert a reçu des rapports alarmants concernant la corruption persistante impliquant des membres de la PNH, ainsi que des allégations de leur participation à "Bwa Kalé" et aux groupes d'autodéfense, mais aussi de la connivence présumée de certains membres de la police avec les gangs<sup>43</sup>. À cet égard, des opérations de police récentes ont abouti à l'arrestation de plusieurs policiers impliqués dans des activités de gangs. Lors d'une de ces opérations, menée le 25 juin, six personnes (quatre membres de l'Unité temporaire anti-gang (UTAG) de la police, un ancien policier et une femme) ont été arrêtées à Pétion Ville pour leur implication présumée dans le gang Ti Bois et le groupe "d'autodéfense" connu sous le nom de "Caravane", tous deux opérant dans les communes de Gressier et

---

<sup>39</sup> S/2024/508, p. 5. Au 30 mai, les effectifs de la police nationale s'élèvent à 12 164 agents, dont 1 464 femmes, soit une perte de 1 032 agents de police, dont 133 femmes, depuis le 1er janvier. Cette perte est principalement due à des abandons de poste, des décès ou des licenciements. Toutefois, ce chiffre a été renforcé le 18 juin 2024, la PNH ayant accueilli en son sein un effectif de 455 nouveaux policiers devant intégrer des unités spécialisées.

<sup>40</sup> Ibid.

<sup>41</sup> Ibid.

<sup>42</sup> Ibid.

<sup>43</sup> Entretiens de l'expert avec divers défenseurs des droits de l'homme et travailleurs humanitaires en Haïti

de Carrefour. Ce dernier groupe est composé principalement d'officiers de police actifs et anciens et entretient des liens avec le gang armé de Ti Bois. Tous les suspects ont été transférés dans les locaux de la Direction Centrale de la Police Judiciaire (DCPJ) dans l'attente des procédures judiciaires.

30. Comme indiqué dans les rapports précédents, le contrôle des antécédents de la police doit être intensifié. Cependant, le fonctionnement de l'Inspection générale de la police (IGPNH), qui dirige l'exercice de contrôle, a été gravement compromis par la violence des gangs au cours de la période. Son quartier général, situé à Delmas 2, une zone contrôlée par les gangs, a fait l'objet de multiples fusillades et tentatives de vandalisme et de nombreux enquêteurs ont démissionné ou ont quitté le pays. Entre le 17 avril et le 21 mai 2024, l'Inspection générale a ouvert 49 enquêtes concernant 55 policiers, dont six cas de violations présumées des droits humains<sup>44</sup>. Au cours de la même période, neuf enquêtes ont été conclues et deux sanctions administratives ont été prises. Aucune affaire n'a fait l'objet de poursuites pénales. Selon les informations reçues par le HCDH, à Carrefour, des gangs ont menacé des policiers vivant dans le quartier pour les forcer à abandonner leurs maisons et à déménager dans d'autres parties de la capitale. Dans ce contexte, deux inspecteurs divisionnaires de la police nationale haïtienne (PNH), qui avaient refusé de quitter la zone, ont été tués début juillet à l'intérieur de leur résidence, où ils ont été abattus de plusieurs balles par des membres de gangs.

31. Dans ce contexte et malgré une réduction de l'empreinte des Nations Unies à Port-au-Prince, le HCDH a continué à soutenir les efforts de la PNH en facilitant l'organisation, en juillet, formation destinée aux policiers sur les enquêtes relatives aux crimes sexuels. Cette formation était la première d'une série d'activités de renforcement des capacités mises en œuvre dans le cadre du projet du HCDH intitulé "Combattre les violences sexuelles et sexistes en Haïti, 2024-2026", financé par le gouvernement du Canada.

## C. Justice

32. Le système judiciaire reste presque totalement paralysé dans la région de Port-au-Prince. En mars, des gangs ont incendié des tribunaux, dont le tribunal de paix de la section sud de Port-au-Prince, ainsi que le tribunal de première instance de Croix-des-Bouquets, vide depuis l'incendie criminel perpétré par des gangs en juillet 2022. Ils en ont attaqué d'autres, dont la Cour de cassation. Des gangs ont également attaqué des tribunaux en dehors de la capitale, comme à Petit Goâve et aux Gonaïves<sup>45</sup>. En raison de ces attaques et d'autres attaques similaires antérieures, les tribunaux et le bureau du commissaire du gouvernement qui étaient situés dans le Palais de justice ne disposent pas de locaux appropriés pour exercer leurs fonctions<sup>46</sup>. En raison des grèves répétées des greffiers et des commissaires du gouvernement pour cause de mauvaises conditions de travail, les cours et tribunaux ont fonctionné moins de 10 jours depuis le début de l'année 2024.

33. Comme le soulignent les rapports précédents, la corruption est l'une des principales causes profondes de la faiblesse de l'État de droit et de la violence qui en découle en Haïti. Dans l'ensemble, des progrès limités ont été réalisés dans les enquêtes sur les infractions signalées commises par des fonctionnaires au cours de la période couverte par le rapport<sup>47</sup>. Néanmoins, l'Unité de Lutte contre la Corruption (ULCC) a continué d'enquêter sur plusieurs affaires impliquant des personnalités importantes et puissantes en Haïti. Par exemple, l'ULCC a mené une enquête détaillée sur des rapports de corruption et de blanchiment d'argent à l'encontre de l'un des plus hauts responsables du Bureau des Douanes au port de Port-au-Prince, et d'autres individus, conduisant à l'émission d'un mandat d'arrêt contre eux. En février 2024, l'ULCC a également publié un rapport sur les crimes financiers affectant le secteur public<sup>48</sup>. Le

---

<sup>44</sup> S/2024/508, p. 9.

<sup>45</sup> Program to Support Justice and Combat Impunity (PAJLI): Implementation Status, UNDP, Oct. 2023 à Juin 2024, p. 2.

<sup>46</sup> « La juridiction de la Croix-des-Bouquets sans parquet ni prison », Le Nouvelliste, 10 Juin 2024.

<sup>47</sup> S/2024/508, p. 9.

<sup>48</sup> UNODC, S/2024/320.

20 juin 2024, le Premier ministre s'est engagé à donner la priorité à l'élimination de la corruption en mettant l'accent sur les réformes de gouvernance pour améliorer la transparence, renforcer les institutions et s'engager activement avec la société civile dans la surveillance<sup>49</sup>.

34. Les condamnations pour les violations et abus des droits humains commis par le passé reste limitée. Aucun progrès n'a été réalisé dans les affaires des massacres de Grand Ravine en 2017, de La Saline en 2018 et de Bel Air en 2019, ni dans aucune autre tuerie commise depuis 2021. Des progrès ont été réalisés dans l'enquête sur l'assassinat du président Jovenel Moïse, mais ils restent limités à ce jour. Toutefois, des progrès marginaux ont été réalisés dans les enquêtes sur les infractions commises par des agents publics<sup>50</sup>.

35. Le HCDH a recueilli des informations sur au moins 26 présumés criminels et membres de gangs présumés qui auraient été tués par le procureur Jean Ernst Muscadin à Miragoâne. Bien que le procureur ait reconnu son implication dans les meurtres et que le gouvernement l'ait condamné, aucune enquête n'a encore été ouverte dans cette affaire<sup>51</sup>. Selon les informations reçues par l'expert, il est alarmant de constater que d'autres procureurs semblent avoir récemment eu recours à cette même pratique. Néanmoins, quelques jours après sa nomination, le nouveau ministère de la Justice et de la Sécurité Publique a suspendu le Procureur de la République des Cayes suite à plusieurs plaintes contre lui, y compris des allégations d'implication dans l'assassinat d'un journaliste.

36. Les magistrats et les avocats continuent de faire l'objet de menaces de mort, et certains ont été tués. Le 23 avril, un juge du tribunal de paix de Pilate, département du Nord, a été assassiné alors qu'il se rendait à son travail<sup>52</sup>. Dans la vallée de l'Artibonite, cœur de la production agricole haïtienne et donc foyer de nombreux conflits fonciers, les membres du gang Kokorat san Ras auraient tué un juge et un avocat, Verto Vertilus et John Wesley Alerte, le 13 mai 2024<sup>53</sup>. Quelques semaines auparavant, deux avocats qui se rendaient au tribunal dans la vallée de l'Artibonite, Jean Eddy Rousseau et Richard Pauleus, ont été tués par ce même gang<sup>54</sup>. Les auteurs de ces crimes n'ont toujours pas été identifiés ni poursuivis dans le cadre d'un procès équitable. Les informations reçues par l'expert indiquent que des enquêtes approfondies et efficaces n'ont été menées que pour un petit nombre d'assassinats similaires de juges et d'avocats dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions au cours des 35 dernières années.

37. Dans le cadre de ses efforts pour aider le système judiciaire haïtien à prévenir l'impunité des crimes sexuels, le Haut-Commissariat a continué à faciliter les activités de renforcement des capacités des acteurs du système judiciaire. Parmi ces initiatives, en juin, il a fourni une assistance technique au Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ) et à l'École de la magistrature pour l'organisation des deux dernières sessions d'une formation destinée à 61 magistrats des tribunaux de première instance de Croix-des-Bouquets, Hinche, Gonaïves, Mirebalais, Port-au-Prince et Port-de-Paix.

## **D. Justice pénale et pénitentiaire**

38. Les 2 et 3 mars, les deux principales prisons de la capitale, respectivement le Pénitencier national de Port-au-Prince et la prison de la Croix-des-Bouquets, ont été attaquées par des gangs. À la suite de ces attaques, plus de 4 600 détenus se sont évadés, dont plusieurs chefs de gangs notoires. Des sources locales indiquent que de nombreux évadés ont rejoint et renforcé les rangs de plusieurs gangs<sup>55</sup>. Le 28 avril, des détenus ont tenté de s'évader de la prison civile de Hinche (département du Centre) mais ont été

---

<sup>49</sup> Garry Conille Declares War on Public Administration Corruption, Le Nouvelliste, 20 Juin 2024.

<sup>50</sup> S/2024/508.

<sup>51</sup> [2023 Country Reports on Human Rights Practices: Haiti](#).

<sup>52</sup> S/2024/508, p. 7

<sup>53</sup> Un juge et un avocat kidnappés et assassinés à l'Estère, Le Nouvelliste, 15 mai 2024.

<sup>54</sup> Jacqueline Charles sur X, 5 Avril 2024

<sup>55</sup> [BINUH, Human Rights Service Quarterly report](#), 19 Avril 2024.

appréhendés par la police, qui est venue en aide aux agents de sécurité de la prison<sup>56</sup>. Le 3 mai, environ 30 détenus se sont évadés de la prison civile de Port-de-Paix (département du Nord). Le HCDH a recensé au moins neuf détenus tués et 15 détenus et six agents de sécurité blessés au cours de ces événements.

39. Au 19 juin 2024, 7 506 personnes étaient détenues dans les 19 prisons d'Haïti (contre 11 822 au cours de la période précédente)<sup>57</sup>, avec un taux d'occupation de 295 %<sup>58</sup>. Comme indiqué précédemment, les conditions de détention, y compris celles des enfants, ne sont pas conformes aux normes et standards en matière de droits humains<sup>59</sup>. La pénurie de nourriture et de fournitures médicales dans le pays a encore aggravé les conditions sanitaires dans les prisons haïtiennes. Les détenus des prisons de Jérémie et de Petit Goâve ont été particulièrement affectés. Fin juin, des photos de détenus squelettiques de la prison d'Anse à Veau ont été diffusées sur les réseaux sociaux<sup>60</sup>. Selon les informations recueillies par le HCDH, au cours de la période couverte par le rapport, 72 détenus sont décédés, la plupart d'entre eux souffrant de maladies causées par la malnutrition.

40. Suite à sa nomination le 11 juin 2024, le ministre de la Justice et de la Sécurité Publique a visité les principaux centres de détention de la zone métropolitaine de Port-au-Prince dans le but d'évaluer les conditions de détention. Dans ce cadre, il a d'abord visité le centre de détention et le commissariat de police de la commune de Pétiyon Ville, ainsi que le Centre de réinsertion des mineurs en conflit avec la loi (CERMICOL) et le commissariat de police de Delmas 33, tous deux situés dans la commune de Delmas.

41. En réponse à la demande d'assistance technique du ministre, une réunion a été organisée avec des représentants du HCDH, de la section de la police et de l'administration pénitentiaire du BINUH, du Bureau des affaires internationales des stupéfiants et de l'application des lois des États-Unis (INL), du directeur du département de l'administration pénitentiaire (DAP) et de quatre procureurs généraux afin d'aborder les défis du système pénitentiaire en Haïti.

42. Dans le cadre des efforts visant à réduire la détention préventive prolongée, dans les prisons en dehors de la capitale et malgré une grève en cours, des dizaines de prisonniers détenus pour des délits mineurs ont été libérés par les autorités pénitentiaires de plusieurs prisons à travers le pays au cours de la période<sup>61</sup>. Malgré des conditions difficiles, le procureur de Port-au-Prince a mis en place une équipe d'urgence pour visiter les commissariats de police afin d'évaluer la légalité des détentions et d'ordonner leur libération le cas échéant, y compris celles détenues pour des délits mineurs<sup>62</sup>. D'autre part, à partir du mois de mars, le nombre de personnes détenues dans les commissariats de police et dans la prison pour mineurs du CERMICOL<sup>63</sup> a brusquement augmenté, après que les attaques des gangs contre les deux principales prisons de Port-au-Prince ont rendu ces bâtiments inutilisables. Les performances du Bureau d'Assistance Légale (BAL) constituent un autre domaine d'amélioration en ce qui concerne les efforts visant à réduire la détention préventive. Le BAL joue un rôle clé en représentant les détenus indigents et a déposé avec succès des requêtes contestant les mesures de détention provisoire. Le HCDH a été informé qu'il y a maintenant des bureaux du BAL dans 12 des 18 juridictions du pays. Les bureaux du BAL au Cap Haïtien et à Grande Rivière du Nord ont reçu un soutien pour équiper leurs bureaux d'ordinateurs, de générateurs et de classeurs. Toutefois, la mise en œuvre de cette initiative est devenue plus complexe à partir du mois de mars en raison d'une augmentation soudaine et importante du nombre de détenus dans les postes de police, ainsi que dans la prison pour mineurs du CERMICOL, après que les attaques de gangs contre les deux principales prisons de Port-au-Prince ont rendu ces bâtiments inutilisables.

---

<sup>56</sup> S/2024/508, p. 6.

<sup>57</sup> Ibid.

<sup>58</sup> A/HRC/55/76, para. 47-49.

<sup>59</sup> Ibid.

<sup>60</sup> [https://x.com/rtygalaxie/status/1807392433409286371?t=LsGGe-IO0Qxvq0U4Y\\_Pm8g&s=08](https://x.com/rtygalaxie/status/1807392433409286371?t=LsGGe-IO0Qxvq0U4Y_Pm8g&s=08)

<sup>61</sup> BINUH, [Human Rights Service Quarterly report](#), 19 Avril 2024

<sup>62</sup> Ibid.

<sup>63</sup> A/HRC/55/76, para. 37-39.

## V. Soutien de la communauté internationale

### A. Mission multinationale d'appui à la sécurité

43. Depuis l'adoption de la résolution 2699 (2023) du Conseil de sécurité, le Kenya, en tant que pays chef de file de la Mission multinationale d'appui à la sécurité (MMAS), a entamé le processus de préparation du déploiement en collaboration avec le gouvernement haïtien et avec le soutien de plusieurs États membres, notamment de la région CARICOM, des États-Unis d'Amérique et du Canada. La République d'Haïti et le Kenya ont signé, le 1<sup>er</sup> mars 2024 à Nairobi, un Mémoire d'Entente sur la coopération en matière de police et de sécurité en vue de renforcer les capacités des forces publiques haïtiennes. La phase de préparation menée par la MSS a comporté plusieurs réunions à Nairobi, en Haïti et aux États-Unis afin d'élaborer la doctrine fondamentale de la mission et d'autres documents essentiels, qui traitent de son concept d'opérations, du statut du personnel et des directives opérationnelles. Du point de vue des droits humains, ce matériel contribue à l'établissement, à la mise en œuvre et à l'opérationnalisation du cadre de conformité de la Mission multinationale d'appui à la sécurité demandé par la résolution 2699 (2023) pour prévenir, enquêter, traiter et signaler publiquement les violations ou abus potentiels des droits humains liés à ses opérations, y compris l'exploitation et les abus sexuels.

44. S'appuyant sur son expertise en matière de conseil aux États membres, aux organisations régionales et sous-régionales et à leurs forces de sécurité sur la manière d'intégrer les droits humains dans leurs opérations, le HCDH a, au cours de la période couverte par le présent rapport, fourni des conseils au Kenya et à d'autres États membres participant à la Mission multinationale d'appui à la sécurité sur les meilleures pratiques et processus internes visant à garantir le respect des normes internationales en matière de droits humains, de conduite et de discipline, y compris pour prévenir l'exploitation et les abus sexuels et y répondre. En outre, étant donné que la politique de diligence raisonnable des Nations unies en matière de droits humains s'applique au soutien financier, logistique, opérationnel et consultatif des Nations unies à la Mission multinationale d'appui à la sécurité, le HCDH a collaboré avec le Département de l'appui opérationnel (DOS) et d'autres départements et entités des Nations unies pour mettre en œuvre la politique et continue de travailler avec la Mission multinationale d'appui à la sécurité, les États membres concernés, les entités des Nations unies et le gouvernement haïtien pour garantir la mise en œuvre des mesures d'atténuation.

45. Les organisations communautaires doivent jouer un rôle central pour prévenir et atténuer la détérioration et l'impact de la situation d'insécurité<sup>64</sup>. Les initiatives prioritaires dans le cadre de la stratégie de désarmement, démantèlement et réintégration – réduction de la violence communautaire devraient être une priorité. Il s'agit notamment de renforcer les programmes communautaires de réintégration pour les enfants associés à des gangs armés, d'améliorer les infrastructures de sécurité locales en reconnaissant la présence de la Mission multinationale d'appui à la sécurité et de renforcer la coopération des parties prenantes par le biais d'un groupe de travail interministériel/interinstitutionnel. Concernant la situation des enfants, la nécessité d'une mise en œuvre approfondie du Protocole sur le transfert, l'accueil et la prise en charge des enfants associés aux gangs armés lors des opérations de sécurité territoriale, signé entre les Nations Unies<sup>65</sup> et le gouvernement, est un outil essentiel dans ce contexte. Des efforts supplémentaires doivent être investis en faveur des jeunes, en particulier en matière d'éducation accessible et adéquate ainsi que de possibilités d'emploi. Les programmes de réintégration, conçus en partenariat avec les jeunes, devraient inclure un soutien psychosocial prolongé, une formation professionnelle, une éducation de qualité, des soins de santé et répondre à d'autres besoins vitaux<sup>66</sup>. L'expert a précédemment recommandé la création d'un Corps de la jeunesse pour tous les jeunes

---

<sup>64</sup> A/HRC/55.

<sup>65</sup> Memorandum of understanding between the United Nations system in Haiti and the Government of the Republic of Haiti.

<sup>66</sup> A/77/895-S/2023/363 (2023). Para. 13.

haïtiens, qui pourrait contribuer à soutenir les jeunes marginalisés et à réhabiliter les jeunes membres de gangs.

## **B. Action Humanitaire**

46. Malgré les défis posés par l'insécurité et les contraintes financières, le Cluster Protection en Haïti, codirigé par l'Office de la Protection du Citoyen (OPC) – l'institution nationale des droits humains – et le HCDH, a continué à fournir des services de protection à ceux qui en ont le plus besoin, en accordant une attention particulière aux femmes, aux enfants en situation défavorisée, aux personnes déplacées internes, aux personnes LGBTI et aux personnes vivant avec le VIH. Les activités ont été mises en œuvre par des organisations non gouvernementales locales et internationales dans des zones marginalisées et contrôlées par les gangs et comprenaient, entre autres, des conseils psychologiques pour les survivants de violences, y compris la violence basée sur le genre (VBG), des services de santé reproductive et sexuelle fournis par le biais de services mobiles cliniques, ainsi que des séances de sensibilisation sur la VBG et les mécanismes d'orientation. Plusieurs activités ont également été menées aux points frontaliers avec la République dominicaine, notamment des services d'accueil, d'enregistrement et de prise en charge des enfants non accompagnés dans les centres de transit, des séances de sensibilisation à la prévention des abus sexuels dans les écoles et des espaces adaptés aux enfants. Malgré ces initiatives, le secteur de la protection dans le cadre du Plan de réponse humanitaire 2024 n'est financé qu'à hauteur de 25 pour cent<sup>67</sup>, ce qui compromet la capacité des acteurs de la protection à fournir des services d'assistance directe sur les sites de la zone métropolitaine de Port-au-Prince<sup>68</sup>.

## **C. Trafic d'armes**

47. Les liens entre la violence des gangs, le trafic d'armes à feu et de drogue, les flux financiers illicites et la corruption, ont été reconnus comme une priorité à traiter<sup>69</sup>. Malgré l'embargo international sur les armes imposé à Haïti par le Conseil de sécurité des Nations unies<sup>70</sup>, des armes et des munitions ont continué d'affluer dans le pays, principalement en provenance des États-Unis, mais aussi de la République dominicaine et de la Jamaïque<sup>71</sup>. En conséquence, les gangs ont continué à mener des attaques à grande échelle à l'aide d'armes à feu<sup>72</sup>. L'ONUDC a souligné que les armes à feu et les munitions ont continué d'entrer en Haïti par des espaces aériens mal surveillés, des côtes non surveillées et des frontières poreuses<sup>73</sup>. Les gangs exploitent ces lacunes pour se procurer des armes de gros calibre, des drones, des bateaux et une réserve apparemment inépuisable de balles. Le trafic de drogue s'est également poursuivi sans relâche, souvent en utilisant les nombreuses pistes d'atterrissage clandestines du pays.

48. Le BINUH a multiplié les efforts pour accompagner les autorités dans l'élaboration d'une politique nationale de sécurité publique, incluant la gestion des armes et des munitions, et d'un plan d'action national<sup>74</sup>. Le 26 avril, Haïti a présenté son rapport national sur la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre sous tous ses aspects. Haïti a participé à la quatrième conférence d'examen du programme d'action et de son instrument international de traçage, organisée par le Bureau des affaires de désarmement des Nations

---

<sup>67</sup> <https://news.un.org/fr/story/2024/07/1147091>

<sup>68</sup> [Global Protection Cluster, May 2024](#)

<sup>69</sup> Voir ONUDC, S/2024/320, résolution du Conseil de Sécurité 2700 (2023) et 2653 (2022);

<sup>70</sup> UNSC résolutions 2653 (2022) et 2700 (2023) respectivement établissant et étendant l'embargo sur les armes.

<sup>71</sup> Voir S/2024/79, p. 2. et "U.S. Guns Flow into Haiti as Gangs Push to Take Control," The Wall Street Journal, 1 Avril 2024

<sup>72</sup> Voir par exemple : "One Gang Rattling Haiti is now Calling itself a Militia", The New York Times, 11 Juin 2024,

<sup>73</sup> S/2023/780 et S/2024/79

<sup>74</sup> S/2024/508, p.4.

unies du 18 au 28 juin. Le BINUH continue également à soutenir les autorités nationales dans la mise en œuvre des priorités régionales définies dans la feuille de route des Caraïbes. Un grand nombre des sanctions multilatérales (cinq personnes sanctionnées) et bilatérales (des dizaines sanctionnées) émises à l'encontre de ressortissants haïtiens depuis 2022 se sont concentrées sur le trafic d'armes et de stupéfiants et sur la corruption, qui contribuent tous à soutenir le pouvoir et l'influence des gangs criminels.

## **VI. Conclusions et recommandations**

**49.** Depuis le rapport précédent, la violence s'est étendue au-delà de la capitale à d'autres régions du pays, alimentée par le trafic illicite d'armes et de munitions dans le pays et aggravée par le manque de moyens et de ressources de l'État pour endiguer la violence. Les violations des droits humains ont persisté à des niveaux alarmants. Les formes brutales de violence fondée sur le genre, y compris la violence sexuelle, ont atteint de nouveaux sommets, entraînant des dommages irréversibles pour les victimes et les survivants et détruisant plusieurs générations. Des activités sporadiques ne suffiront pas à lutter contre ce phénomène destructeur, qui devrait être traité par la mise en place d'un système de protection intégrée durable. Les incidents documentés par le HCDH comprennent des exécutions ciblées et des fusillades aléatoires, des enlèvements massifs, des viols collectifs, le recrutement forcé, l'exploitation et la traite d'enfants par des gangs, ainsi que l'incendie et le pillage de résidences et d'entreprises. Les attaques contre les hôpitaux, les banques, les commissariats de police, le principal port maritime de la capitale et les écoles, ont perturbé la fourniture des services de base et accru la vulnérabilité de la population touchée, avec des conséquences humanitaires désastreuses.

**50.** Les attaques récurrentes des gangs, y compris contre des institutions clés de l'État, depuis le 29 février, ont encore affaibli l'État. Bien que les récentes annonces et initiatives soient prometteuses, dans l'ensemble, des progrès limités ont été réalisés au cours de la période en ce qui concerne le système pénitentiaire, la justice et la police.

**51.** Dans un contexte de violence d'un niveau alarmant, la population continue d'être gravement privée de la jouissance de ses droits humains, y compris le contenu essentiel des droits économiques, sociaux et culturels. La lutte contre l'insécurité, notamment par le déploiement de la Mission multinationale d'appui à la sécurité, doit être la priorité absolue. Il est essentiel de protéger la population et d'éviter de nouvelles souffrances humaines. Par conséquent, les politiques de prévention et de protection devraient inclure des initiatives telles que des processus communautaires visant à maintenir la cohésion sociale détruite par la violence des gangs. Les organisations communautaires doivent jouer un rôle central dans la prévention et l'atténuation de la détérioration et de l'impact de la situation d'insécurité, en particulier pour permettre l'aide humanitaire.

**52.** Dans l'ensemble, la crise multidimensionnelle d'Haïti nécessite un plan global pour parvenir à une paix et une sécurité durable. Les solutions résident dans le respect de tous les droits humains. La lutte contre la corruption et l'impunité, ainsi que la création de conditions sociales et économiques permettant d'offrir des chances égales à la population, en particulier aux jeunes, doivent être une priorité.

**53.** Depuis la publication du dernier rapport le 25 mars 2024<sup>75</sup>, des changements majeurs sont intervenus en Haïti. L'installation du Conseil présidentiel de transition et la désignation d'un Premier ministre ad intérim et d'un nouveau gouvernement pourraient ouvrir la voie à une gouvernance transitoire responsable et transparente. Le déploiement du ou des premiers contingents de la Mission multinationale d'appui à la sécurité est également une étape cruciale vers le renforcement de la sécurité, la restauration et le

---

<sup>75</sup> A/HRC/55/76.

renforcement de l'État de droit et des institutions démocratiques, ainsi que l'organisation d'élections crédibles et transparentes. Pour réussir, il est essentiel de veiller à ce que la mission opère dans le strict respect du droit et des normes internationales en matière de droits humains.

54. Malgré quelques progrès limités dans la mise en œuvre des recommandations précédentes, la plupart des défis demeurent. Le Haut-Commissaire réitère toutes les recommandations contenues dans les rapports précédents et appelle toutes les parties prenantes nationales et les autorités gouvernementales à :

a) Continuer à progresser dans la mise en place des dispositions de gouvernance transitoire prévoyant une transition démocratique, conduisant à des élections législatives et présidentielles libres et équitables, dans le strict respect du droit international, y compris le droit international des droits humains.

b) prendre des mesures concrètes pour accroître la participation et le leadership des femmes dans la vie politique et publique, ainsi que pour veiller à ce que les voix et les préoccupations des femmes soient dûment représentées et prises en compte dans les espaces et les politiques publiques.

c) De mettre en œuvre des mesures globales, dans une optique de prévention et d'intervention précoce, pour protéger les enfants contre la violence des gangs et leur recrutement par ces derniers, notamment en s'attaquant aux causes profondes, en mettant en place des services communautaires qui répondent aux besoins et aux problèmes spécifiques des enfants, ainsi que des programmes adaptés pour les enfants en conflit avec la loi en vue de favoriser leur réinsertion dans la société.

55. En outre, le Haut-Commissaire appelle en particulier les autorités haïtiennes à :

d) Renforcer la Police Nationale d'Haïti (PNH). S'assurer que toutes les institutions concernées, y compris la Police Nationale d'Haïti, collectent et analysent les données communautaires sur la violence et la socio-démographie et s'engagent avec les communautés pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de sécurité axées sur la protection de la population et la prévention des violations des droits humains.

e) Elaborer une feuille de route pour rétablir le bon fonctionnement du système judiciaire dans l'ensemble du pays et allouer des ressources suffisantes aux institutions judiciaires pour lutter contre la criminalité, notamment la criminalité liée aux gangs et la criminalité organisée.

f) Renforcer le mécanisme de contrôle indépendant afin de garantir que les magistrats et autres personnels s'acquittent de leurs fonctions conformément à la loi et aux normes strictes de professionnalisme et d'intégrité, notamment en poursuivant le processus de certification de tous les juges.

g) Enquêter et poursuivre, dans le cadre d'un procès équitable et respect des droits de la défense, les crimes impliquant des allégations des abus et des violations des droits humains en temps opportun ; ainsi qu'établir en priorité un pôle judiciaire spécialisé pour les crimes liés à la violence sexuelle.

h) Prendre d'urgence des mesures pour améliorer les conditions de détention dans les prisons haïtiennes, notamment en ce qui concerne l'accès à la nourriture et aux soins médicaux, et veiller à ce que le traitement réservé aux enfants et des jeunes au CERMICOL soit conforme aux normes internationales en matière de droits humains.

i) Conformément à l'engagement du gouvernement intérimaire de donner la priorité à la lutte contre la corruption, renforcer le travail de l'Unité de lutte contre la corruption (ULCC) et, avec le soutien de la communauté internationale, créer des pôles judiciaires spécialisés dans les crimes liés à la corruption, y compris les crimes financiers, le cas échéant.

j) S'attaquer d'urgence à la crise humanitaire, y compris l'accès humanitaire, et favoriser, avec le soutien de la communauté internationale, la mise en place de moyens pour assurer la fourniture de services de base, en particulier dans les zones marginalisées, dans le but, dans un premier temps, de garantir le respect de l'obligation fondamentale relative à la jouissance des droits économiques, sociaux et culturels.

k) Mettre en place des systèmes de protection intégrés pour les victimes de violences basées sur le genre, y compris de violences sexuelles, ainsi que d'abus sexuels sur des enfants, notamment en leur apportant un soutien médical, juridique et psychosocial. Compte-tenu des taux alarmants de viols et des grossesses non désirées qui en résultent, les contraceptifs, les contraceptifs d'urgence, les traitements prophylactiques et les soins liés à l'avortement devraient être largement et librement disponibles et accessibles.

l) Concevoir et mettre en œuvre des processus de désengagement et de réintégration pour les enfants et les jeunes recrutés par des gangs, créer et favoriser des opportunités d'emploi, en particulier pour les jeunes - qui risquent de retourner et/ou d'être impliqués dans des activités criminelles - telles que des corps civiques, en partenariat avec les jeunes. Cela pourrait prendre la forme d'un corps de jeunes pour offrir un emploi de base et une formation professionnelle à des millions de jeunes Haïtiens.

m) Relocaliser immédiatement toutes les personnes déplacées vivant actuellement dans des conditions alarmantes dans des locaux scolaires, vers des installations sûres et appropriées, conformément aux normes internationales.

n) Fournir un espace civique sûr et favorable aux acteurs de la société civile, en tenant compte des défis spécifiques auxquels sont confrontées les femmes défenseuses des droits humains, compte-tenu des taux élevés de violence basée sur le genre et de la nature misogyne des attaques.

**56. La Haut-Commissaire appelle en outre les États membres à :**

o) Continuer à progresser dans le déploiement de la Mission multinationale d'appui à la sécurité pour aider la police nationale haïtienne à rétablir la sécurité en Haïti, comme l'a autorisé le Conseil de sécurité dans sa résolution 2699 (2023), dans le strict respect du droit international, y compris le droit international des droits humains, le cas échéant, et en tenant compte de la problématique de genre.

p) Soutenir les autorités haïtiennes dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques visant à lutter contre la corruption et l'impunité et se concentrant sur la mise en place de réseaux de protection communautaires.

q) A la lumière des résolutions 2653 (2022) et 2700 (2023) du Conseil de sécurité des Nations unies, envisager les mesures suivantes :

i) Prendre des mesures urgentes et plus strictes pour empêcher la fourniture, la vente, le détournement ou le transfert illicites, directs ou indirects, d'armes légères et de petit calibre et de munitions vers Haïti, depuis ou à travers leur territoire ou par leurs ressortissants, ou au moyen de navires ou d'aéronefs battant leur pavillon,

ii) Continuer à mettre à jour la liste des personnes et des entités soumises au régime de sanctions du Conseil de sécurité des Nations unies à l'encontre d'Haïti, pour s'être livrées, directement ou indirectement, à

**des activités criminelles contraires au droit international des droits humains, ou pour les avoir soutenues.**